

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

MAIRIE DE ST FERREOL DES COTES

Adresse: Le Bourg 63600 ST FERREOL DES COTES

Tél : 04.73.82.43.29

MAIL : saint-ferreol-des-cotes.mairie@wanadoo.fr

Le 08 avril 2022

La Loi NOTRE du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : 517 606,05 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

CHAPITRES	BP 2022
011 – Charges à caractère générale	215 947,05
012 – Charges de Personnel	140 000
014- Atténuation de produits	50
65 Autres charges de gestion courante	72 805
66 – Charges financières	4 972
67 – Charges exceptionnelles	2 000
022- Dépenses imprévues	14 000

023 – Virement à l'investissement	61 000
042 – Opérations d'ordre	6 832
<u>TOTAL</u>	517 606,05

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

CHAPITRES	BP 2022
013 – Atténuations de charges	800
70 – Produits des services	48 675
73 – Impôts et taxes	191 153
74 – Dotations et participations	97 385
75 – Autres produits de gestion courante	6 462
76 – Produits financiers	2
77 – Produits exceptionnels	0
78 – Reprises sur provisions	0
042 – Opérations d'ordre	0
002 – Résultat antérieur	173 129,05
<u>TOTAL</u>	517 606,05

Chapitre 73 : la fiscalité

Taxe sur le foncier bâti : 9,20 % + 20,48 (Département) = 29,68%

Taxe sur le foncier non bâti : 47,60 %

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à 81 404 € soit une baisse de 1,75% par rapport à 2021

Section d'investissement :

Montant Budget Primitif 2022 = 276 435 €

Dépenses :

- Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :
 - Voirie 2022 : 96 000 €
 - Volets mairie : 20 000 €
 - Accessibilité des boules : 45 762 €
 - Appartement rez-de-chaussée : 35 000 €
 - Eclairage public : 22 000 €
 - Columbarium : 5 200 €

Etat de la Dette :

Capital restant dû en 2022 : 241 687,67 €

Recettes :

Les subventions d'investissements prévues :

- **Etat** : voirie 23 916 €, volets 4 626€, accessibilité des boules 26 586 €, appartement rez-de-chaussée 17 282 €
- **Département** : voirie 13 195 €, accessibilité des boules 6 559 €, appartement rez-de-chaussée 5 761 €
- **Région** : volets 7 710 €

Le Maire,
Daniel FORESTIER

